

La réglementation environnementale un enjeu pour l'engagement des PME Algériennes dans la RSE

Khelfaoui Mounia
Institut des Sciences Economiques et Sciences Gestion
Université de Khemis-Miliana
mouniakhelfaoui@yahoo.fr

Amimi Houria
Institut des Sciences Economiques et Sciences Gestion
Université de Khemis-Miliana
haitziane@yahoo.fr

Résumé

L'objectif de notre travail est d'identifier les pratiques environnementales des PME afin de dégager la relation entre la réglementation environnementale et la RSE dans les PME algériennes.

L'hypothèse de notre recherche est : « La réglementation environnementale en vigueur, favorise l'engagement des PME algériennes dans une démarche de RSE ».

Nous nous proposons , tout d'abord à éclaircir l'engagement environnemental des entreprises au travers les paramètres permettant l'intégration de cette dimension dans l'entreprise.

Ensuite les motifs et les entraves qui, respectivement, encouragent et empêchent les entreprises à y adhérer. On prétend clarifier, spécifiquement, le rôle de la réglementation dans l'adoption d'une démarche de RSE dans les PME .Une recherche empirique auprès des PME algériennes, illustrera cette relation.

Mots clés : RSE, Réglementation environnementale, PME.

ملخص

الهدف من بحثنا هذا هو تحديد الممارسات البيئية للمؤسسات الصغيرة والمتوسطة من اجل تبين العلاقة بين التنظيم البيئي والمسؤولية الاجتماعية والبيئية لهذه المؤسسات الصغيرة والمتوسطة في الجزائر .
تتمثل فرضية دراستنا فيما يلي " ان النظام البيئي السارى المفعول في الجزائر يعزز تبني المؤسسات الصغيرة والمتوسطة الجزائرية للمسؤولية الاجتماعية البيئية."
من خلال دراستنا تطرقنا الى الدوافع و العوائق التى تشجع وتحول دون تبني المؤسسات هذه الاستراتيجية البيئية.

Introduction

La PME est l'avenir de l'entreprise, selon l'OCDE (2001), elle joue un rôle essentiel dans la promotion d'une croissance économique viable à la création d'emploi tout en contribuant au capital social, culturel et environnementale des nations. Depuis 2003, son expansion connaît une grande ampleur. De ce fait son impact environnementale ne peut être omis, il devient impératif qu'elle prenne en considération le volet environnemental dans la gestion courante de ses activités et opter pour des démarches avantageant la protection de l'environnement en l'occurrence la RSE.

il est à noter que les motivations pour l'adoption de la RSE par les PME sont différentes. Entre autres motivations, la réglementation environnementale.

L'Algérie à l'instar des pays du monde, a intégré la PME comme entité participant à l'activité économique nationale. Dès lors qu'elle constitue une alternative pour le développement global. Elle doit contribuer à réduire les exportations (l'économie algérienne est une économie entière dépendante des importations) et améliorer le niveau d'emplois.

Les PME algériennes, dans leur majorité, n'adhèrent pas encore à la problématique environnementale et par conséquent à la RSE même sous l'influence de la réglementation environnementale.

Problématique et hypothèse de recherche

L'objectif visé par notre étude est d'identifier les pratiques environnementales afin de dégager la relation entre la réglementation environnementale et la RSE dans les PME algériennes.

L'hypothèse principale est : « la réglementation environnementale favorise l'intégration d'une démarche de RSE dans les PME algériennes à cause de leur taille ».

Cette hypothèse suscite deux questions :

- Les PME algériennes réagissent-elles d'avantage ou moins que les grandes entreprises à la réglementation environnementale dans l'engagement des PME dans une démarche de RSE ?
- La réglementation environnementale est-elle en faveur de la RSE dans les PME algériennes ?

Dans le but de répondre à cette question et identifier la relation entre la réglementation et l'engagement environnementale en l'occurrence la RSE, on adopte une approche descriptive basée sur une recherche empirique à travers une exploration théorique sur la RSE et la réglementation.

Cadre conceptuel de la PME algérienne

Cette première partie est consacrée à une revue de littérature. On aborde le cadre conceptuel de la PME en Algérie. En traitant la définition du concept en général, ensuite celle spécifiant les entreprises algériennes après avoir exploré son historique.

1.1.1 Définition de la PME

Il n'existe pas de définition unique de la PME, les critères réglementaires sont à l'origine des illustrations retenues pour définir une PME. Pour être une PME, une entreprise doit obligatoirement respecter un seuil de nombre de salariés. Puis, une entreprise peut choisir de se conformer : soit au plafond de chiffre d'affaires ; soit au plafond pour le bilan de l'exercice ; pour rester une PME. (MEDEF, 2006).

La commission européenne, dans son article 2 de l'annexe à la recommandation 2003/361 définit la PME comme : « La catégorie des micro-, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros ».

La PME joue un rôle primordial dans l'économie mondiale, elle constitue une source d'innovation et de création d'emploi. Elles contribuent à travers son activité à la stabilité et à la cohésion sociale. En Europe par exemple, on dénombre 23 millions d'entreprises qui offrent 75 millions d'emplois et représentent 99% de l'ensemble des entreprises (Verheugen, 2006).

1.2. Historique et Définition de la PME en Algérie

1.2.1 Historique

Les petites et moyennes entreprises algériennes ont été marginalisées jusqu'à la fin des années quatre vingt au profit de la grande dimension. Elles ont évolué dans un environnement totalement défavorable, et étaient concentrées sur des activités de transformation courante et à très faibles valeurs ajoutées et intensité technologique. Ce n'est qu'à partir de l'introduction des réformes économiques au début des années quatre vingt dix en vue d'une libéralisation de l'économie que les pouvoirs publics ont commencé réellement à accorder une attention particulière aux PME (Gacem&Khebbache ,2011).

Dans le but de subvenir aux besoins de la population, l'état algérien a opté, après l'indépendance, pour la planification centralisée de la production. Sous la pression de la mondialisation et dans une volonté d'ouverture de l'économie, l'état s'est progressivement orienté vers la décentralisation de la production celle-ci devra « bénéficier des avantages de la sous-traitance » (CNES, 2002). Comme conséquence à cette mesure, la genèse des petites et moyennes entreprises(PME).

L'évolution de la PME en Algérie a connu trois principales étapes : (Gharbi ,2011)

L'étape 1962- 1982

Cette période est caractérisée par l'économie planifiée et centralisée. Les entreprises furent intégrées dans des sociétés nationales à partir de 1967 dirigées par des comités de gestion.

Durant cette période deux codes d'investissement en faveur des PME/PMI ont été promulgués en 1963et 1963, mais sans atteindre les objectifs escomptés. Elle marque aussi la naissance de la commission nationale des investissements CNI, c'est un organisme qui délivre des agréments pour tout investisseur privé.

Dans les années 1970,les PME ont marqué leur démarrage à travers les deux plans quadriennaux (1970-1973)et (1974-1978),leur nombre a atteint les 594PME/PMI. Il faut noter qu'elles ont été initiées par le secteur public pour assurer l'équilibre régional, de ce fait le secteur privé a été orienté vers les services et le commerce.

L'étape 1982-1988

La dissolution du CNI en 1981, est l'effet marquant de cette période. Des reformes économiques ont été entreprises toujours dans une économie planifiée. Deux plans quinquennaux ont été instaurés en faveur du secteur privé (1980/1984) et (1985/1989) accompagnés de la promulgation du cadre réglementaire relatif à l'investissement privé (loi du 21/08/1982). Entre autres mesures favorables aux PME, celles concernant l'autorisation globale d'importation(A.G.I) et le droit de transfert pour l'acquisition des équipements (CNES, 2000).

Cette loi élargie les domaines d'activités jusque là limités au tourisme et à l'industrie « [...] avec une limitation de l'investissement à un plafond de 30 millions de dinars et l'interdiction de concentration d'activités similaires entre les mains d'un même propriétaire ,dans cette période près de 777 projets PME ont été réalisés (<http://www.fseg.univ-tlemcen.dz/.../Ali%20Nabil%20BELOUARD+samir%20seder.pdf>).

L'étape 1988 jusqu'à aujourd'hui

Le code des investissements de 1993, fut le premier cadre réglementaire attestant de la volonté de l'état algérien de s'ouvrir sur le monde et témoignant de la nouvelle politique de promotion de l'investissement privé. Depuis, le nombre des PME connaît une croissance continue .Les statistiques démontrent que près de

75% des PME recensées en 2005 ont été créées après ce code, et plus de 35% ont été créés durant les années (2000/2005). Selon les données du ministère de la PME, 284 244 PME privées sont recensées à la fin du premier semestre de 2007 (Economica, 2008). En 2010 le nombre des PME a atteint les 607 297 entreprises (voir Tableau 01).

Tableau - 01 : Evolution des PME/PMI en Algérie durant 2003-2010

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Privées	207 949	225 449	245 842	269 806	293 946	392 013	408 155	606 737
Publics	778	778	874	736	666	626	598	560
Artisans	79 850	86 732	96 072	106 222	116 347	126 887	162 085	-----
Total	288 587	312 959	342 788	376 767	410 959	519 526	570 838	607 297

Source : Samia Gharbi, 2011.

Les données du Ministère de la PME et de l'Artisanat (2009) relevaient que 96,15 % des entreprises employaient moins de 10 salariés en 2008 alors qu'elles présentaient 90 % pour les années 1995 et 2000 (Merzouk, 2009). Cette prédominance des micro-entreprises dans la structure des PME en Algérie, atteste de la spécificité de la PME algérienne. Elle donne l'image d'une multitude de micro-entreprises familiales, semi-informelles, déconnectées les unes des autres et côtoyant les grandes entreprises, tout aussi familiales (Economisa, 2008).

Plusieurs programmes, pour la promotion de la PME en Algérie, sont engagés. Le courant de l'année 2006, a connu la création du programme national de mise à niveau des PME dont l'exécution a été confiée à l'Agence Nationale de Développement de la PME. Avant cela un accord avec l'union européenne a été signé pour le développement de la compétitivité des PME en Algérie (Brahiti, 2006).

1.2.2 Définition et spécificités de la PME en Algérie

Avant l'adoption de la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise en décembre 2001, il n'existait pas une définition officielle de la PME (Sadi, 2010). Puisque les différentes sources capables de fournir des informations sur le secteur ne s'accordent pas (<http://www.fseg.univ-tlemcen.dz/.../Ali%20Nabil%20BELOUARD+samir%20sederpdf>). La dite loi définit la PME, quel que soit son statut juridique comme étant : Loi n° 01-18, 2001

- Une entreprise de production de biens et/ou de services :

- Employant une (1) à (250) personnes ;
- Dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars,
- Et qui respecte les critères d'indépendance.

La loi sur les PME, dans ses articles 5, 6 et 7, classifie trois (03) types d'entreprises :

- La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan annuel est compris entre 100 et 500 millions de Dinars ;

- La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 100 millions de Dinars ;
- La très petite entreprise (TPE), ou micro-entreprise, est une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions de Dinars. Quant à l'entreprise « indépendante » l'article quatre (04) de cette loi la définit comme étant : l'entreprise dont le capital n'est pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises ne correspondant pas à la définition de PME. Cette définition s'inspire de celle adoptée par l'Union Européenne en 1996 et qui a fait l'objet d'une recommandation à l'ensemble des pays membres (Ahmed Atil, 2008).

Les défis de la mondialisation, pour la promotion des PME, ont interpellé l'état algérien à adhérer au pacte de Boulogne juin 2000 sur la définition européenne des PME (Benyakoub, 2006). Il est à noter que la définition de la PME en Algérie fait référence aux trois critères : le nombre de salariés, le chiffre d'affaire et le bilan annuel, bien que la coexistence des deux derniers critères n'est pas obligatoire selon la définition de l'union européenne de la PME.

1. Le cadre théorique

Le cadre théorique repose sur : 2.1 La RSE et l'engagement environnementale des PME .2.2 La réglementation environnementale et la RSE dans les PME.

2.1 .La RSE dans les PME

Les PME constituent la plus grande partie du tissu économique .De ce fait, elles ont un impact sur les mises du développement durable ; c'est pourquoi elles sont l'objet de nombreuses sollicitations pour les inciter à introduire la RSE dans leur stratégie (Capron & Lanoizelée ,2010).

« Pour que l'Europe et ses entreprises puissent tirer pleinement avantage de la RSE, il est donc vital de veiller à ce que les PME soient engagées à fond dans cette démarche et que leur action soit pleinement reconnue. Il s'agit d'un défi particulier parce que la RSE, en tant que terme et concept économique définissable a été créée principalement par et pour les grandes entreprises. Soutenir et encourager la RSE au sein des PME constitue l'une des priorités de la politique de la Commission Européenne en matière de RSE. » (Gendron & Lapointe & Turcotte ,2004).

Le livre vert de la commission de l'union européenne définit la RSE : « Etre socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aller au delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes (Commission de l'union européenne, 2001). Cela suppose l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités (Capron & Lanoizelée, 2010). « Les travaux sur le thème de la RSE portent néanmoins de manière quasi-exclusive sur le monde des grandes entreprises passant sous silence l'immense majorité des acteurs économiques, à savoir les PME [...], la situation est différente chez les petites et moyennes entreprises, ou le degré de sensibilité à l'environnement semble beaucoup plus faible, comme le démontre un sondage maison réalisé par le Groupe Mebt québécois »(<http://www.fseg.univ-emcen.dz/larevue09/Djilali%20BENABOU.pdf>). Une étude privée réalisée auprès d'une dizaine de PME françaises œuvrant dans des secteurs d'activités différentes confirme le fait que cette catégorie d'entreprise

est généralement peu sensibilisée à la gestion environnementale, souvent comme un supplémentaire à leur activités (Gendron, 2004).

En général, les grandes entreprises qui ont été les premières à faire le « virage vert » se sont vite aperçu que les couts environnementaux pouvaient se transformer en bénéfices. Les PME, aux prises avec les multiples contraintes, amorcent avec plus de difficultés ce changement (Paniss&.Begin & Gérin, 1996).

Capron et Lanoizelée (2010) considèrent que la faiblesse des ressources financières et des ressources en temps, la vulnérabilité économique et la focalisation sur la survie à court terme sont les déveines qui empêchent les PME à adopter la RSE dans leur stratégie.

Selon Sancy (2004) *dans* (Sabbado da rose & Sabbado, 2009), les PME ont deux façons pour intégrer la RSE dans leur management: la pression d'autres acteurs et des voies spécifiques. La première, se réfère à la relation de sous-traitance ou bien des stratégies d'alignement des pratiques dans les chaines logistiques. Les grandes entreprises cherchent à légitimer leurs activités en sécurisant leurs chaines.

Il s'agit plutôt de conformité apparente liée aux enjeux de réputation, que du souci effectif d'émettre chez les PME les pratiques de la RSE. La PME est sujette aux pressions de la grande entreprise, dans le cas de non-conformité, soit de lui retirer le contrat soit de l'inciter à adopter la RSE (Capron& Lanoizelée ,2010).

La seconde façon, étant les voies spécifiques qui concernent la prise en charge à travers des subventions et la prise en compte des réseaux d'activités des PME.

2.1.1 Engagement environnementale des PME

L'engagement environnemental qui se matérialise par le management environnemental, « [...] », représente à la fois un outil de gestion interne et un moyen de promouvoir la légitimité de l'organisation auprès des différentes parties prenantes (Boiral ,2004). « Cependant, l'engagement environnemental demeure un thème marginal et mal documenté dans le contexte spécifique des PME. Jusqu'au début des années 2000, la majorité des PME dans les pays développés n'ont pas de management environnemental organisé » (Ben Boubaker Gherib&Berger-Douce, 2008).

Sandrine –Berger Douce (2004), se demande si la relation entre engagement environnemental et réflexion stratégique est-elle d'actualité sur le terrain des PME ? L'auteur, en se référant aux travaux de Schneider-Maurouny (2000) et Boiral(2003), défend l'idée, qu'effectivement il faut prendre en considération ce volet dans la gestion des PME pour garantir leur survie et améliorer leur position concurrentielle, comme il peut être source d'innovation.

La matrice qui présente les formes d'intégration de la norme ISO14001 dans les pratiques managériales proposée par Boiral (2001), a été reprise par Sandrine-Berger DOUCE (2004) pour l'adapter à l'engagement environnementale des PME. Elle identifie quatre types d'engagement environnemental en PME (illustré dans la fig n°01) : B-Douce (2004)

Enjeux externes

Forts	Type rituel (1)	Type mobilisateur (2)
Faibles	Type réactif (3)	Type proactif (4)
	Faibles	Forts

Enjeux internes

Figure 1 : Les 4 types d'engagement environnemental en PME

Adapté de Boiral (2001) *dans* S.B Douce (2004)

-Un engagement environnemental de type rituel (1) renvoie à des pressions ou des opportunités externes fortes comme la recherche d'un avantage concurrentiel ou l'amélioration de l'image, sans que le dirigeant et / ou les employés de la PME ne soient obligatoirement convaincus du bien-fondé de la démarche. La motivation peut simplement être l'atteinte d'un faible niveau de pollution indépendamment de tout système de gestion formalisé ;

- Un engagement environnemental de type mobilisateur (2) est de nature stratégique pour la PME : l'environnement fait partie intégrante de la mission de l'entreprise. L'engagement environnemental permet à la fois de répondre à des opportunités externes et de satisfaire des besoins de gestion interne. Dans ce cas, l'implication du dirigeant est cruciale car elle joue un effet d'entraînement sur la motivation des salariés ;

- Un engagement environnemental de type proactif (3) renvoie à une volonté forte du dirigeant de développer un management environnemental en l'absence de contraintes externes. La priorité est donnée à la réponse à des besoins internes comme le meilleur suivi des procédures environnementales, la formation et la communication interne ;

- Un engagement environnemental de type réactif (4) correspond davantage à une situation de statu quo, d'attente de changements inattendus significatifs comme un durcissement de la réglementation. Ce type (4) est à rapprocher des «comportements éco- conformistes » décrits par Butel- Bellini (2000).

2.1.2 Paramètres illustratifs de l'engagement environnemental des PME

J.B Gherib et S.BDouce (2008) , après une revue de littérature (Gondran, 2001 ; Delchet, 2006 ; Cabagnols et Le Bas, 2006 ; Spence et al.,2007a ; Spence et al., 2008) ; (Quairel et Auberger, 2005 ; Paradas, 2006 ; Spence et al., 2007a ; Spence et al., 2008 ; Ben Boubaker Gherib et al., 2007) , résument les paramètres explicatifs de l'engagement des PME dans les points suivants :

-Les aspects organisationnels et environnementaux à savoir : taille, structure de propriété, secteur, localisation, capital social, contexte culturel, social et politique, âge et performances économiques ;

-La structure :(les technologies, produits/marchés et organisation) ;

-Le personnel de l'entreprise : structure hiérarchique, distribution d'âge, structures sociales et niveau de qualification ;

- Les caractéristiques personnelles du dirigeant souvent avancées comme primordiales pour l'engagement de la PME dans le développement durable sont ses convictions personnelles et ses valeurs.

2.1.3 Les motifs et les entraves à l'engagement environnemental des PME

Avec les nouvelles données du développement durable, l'objectif des entreprises ne se limite pas seulement à la réalisation et la maximisation du profit. D'autres finalités motivent l'activité des entreprises .En outre la donne environnementale .Les objectifs des PME n'échappent pas à celles évoquées plus haut. Les principales motivations attestant de l'engagement environnemental des PME sont identifiées par l'association OREE¹ (1997) :

-Etre en conformité avec la réglementation ;

-Réduire les couts ;

-Améliorer l'image de marque de l'entreprise.

¹ Association orée créée le 26 Novembre, rassemble entreprises, collectivités territoriales et associations pour développer une réflexion commune et mettre en œuvre des solutions concrètes pour une gestion intégrée de l'environnement.

Quand aux entraves empêchant l'engagement environnemental des PME et qui sont identifiées comme des freins par A.ATIL(2008), il les répertorie en trois catégories :

- Pression des consommateurs et outils de management environnemental ;
- Pression environnementale des autorités publiques et les ressources ;
- L'attitude et la culture d'entreprise et la connaissance.

2.2. Réglementation environnementale et RSE dans les PME Algériennes

Dans cette partie de la recherche, on prétendant répondre à la problématique de la recherche. D'abord on présente la relation entre la réglementation et la RSE ensuite on procède à une imputation pour essayer de dégager les implications de notre étude.

2.2. 1.Réglementation environnementale et RSE dans les PME

La RSE est une initiative volontaire, elle « réside dans le fait d'aller au-delà de la loi et de la réglementation. C'est un engagement à respecter un ensemble de principes qui dépasse la simple application des dispositions légales » (Fauconnet ,2007). « [...], elle ne peut être réduite à une conformité légale » (Najlaoui, 2009). « [...], mais force est de constater que le simple respect de la lettre mais aussi de l'esprit de la loi est déjà une étape significative dans l'adoption d'un comportement socialement responsable » (Quairel&Auberger, 2005a).

Aux audiences de la CDCRE (2002), le porte parole du conseil canadien des chefs d'entreprise attestait que : « peu importe comment on définit les paramètres de la RSE, on peut seulement encourager les entreprises à s'y confirmer, et non les y obliger ».

C'est dire que la RSE est alors considérée comme une alternative à la réglementation gouvernementale (Lapointe&Gendron ,2004).

Les entreprises sont contraintes d'obéir à une panoplie de lois, sociales et environnementales, faute de quoi, elles subiront des pénalités lourdes à supporter.

De ce fait la réglementation constitue une contrainte pour l'entreprise, elle lui incombe des couts supplémentaires ; néo moins et selon une étude menée par l'observatoire des PME, plus de 80% des responsables d'entreprise se disent favorables à un renforcement de la législation. « Les responsables d'entreprise ne sont pas hostiles à la réglementation, mais souhaitent plus de lisibilité et un meilleur accès aux aides » (Observatoire des PME, 2003).

La principale difficulté à laquelle les PME sont confrontées, c'est le manque d'informations.

Les résultats de l'étude de l'observatoire des PME (2003) sur le degré d'information des PME en matière de réglementation environnementale, affirme que 46.8% des PME ne se sentent pas suffisamment informées et que le niveau d'information augmente avec la taille de l'entreprise : 55% pour les 1 à 9 salariés, 75% pour les 10 à 49 salariés et 77% pour les 50 à 249 salariés.

Plusieurs études empiriques confirment l'impact des mesures gouvernementales sur l'entreprise .Une étude menée par le centre des corporations transnationales des nations unis(1993) démontre que le principal instigateur du changement dans les entreprises est la législation du pays ou est localisée le siège social (Provost, 1996).

Pour Quairel et Auberger (2005), il apparaît clairement que les seuls acteurs qui peuvent inciter les PME à intégrer dans leurs stratégies des objectifs de RSE sont «les apporteurs de ressources financières et les clients» ou bien évidemment la contrainte légale et réglementaire (Quairel&Lanoizelée &Auberger, 2005b).

Toutefois, la perception de la réglementation environnementale n'est pas la même chez toutes les PME. Elle suscite des divergences chez les associations patronales.

Le Business Council on National Issues et la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, voient dans la réglementation un moyen aux mains du gouvernement pour maintenir le contrôle sur les entreprises et réduit leur liberté commerciale. Quand au Canadian Center for Ethics and Corporate Policy et la Conférence Board of Canada, prônent l'intervention de l'état et la surveillance de leur actes, en matière de RSE car ils l'a considèrent comme un engagement volontaire de la part des entreprises (Nadjmaoui ,2009).

Gendron, Lapointe et Turcotte (2004) considèrent que les initiatives volontaires sont bien souvent motivées par la loi ou sont à l'origine de son anticipation. « les contraintes légales ou réglementaires et leur anticipation constituent sans aucun doute le levier le plus fort à l'évolution des stratégies des PME vers la RSE ; cependant, toutes les études montrent que les PME ont du mal à connaître et donc à respecter l'ensemble des réglementations, notamment environnementales (Capron&Lanoizelée, 2010).

3. RSE dans les PME Algériennes

En tant que nouvelle force de l'appareil productif, le développement de la PME en Algérie commence à se préparer pour affronter la loi de la concurrence émanant de l'ouverture des frontières et la suppression des taxes. Elles doivent inclure, dans leurs stratégies entre autres mesures, les préoccupations environnementales traduites par les pratiques de la RSE.

Avant de traiter la RSE dans les PME algériennes, on dresse un état des lieux de celle-ci en précisant leurs spécificités. K. Assala (2006), en se référant aux travaux de (Gillet 2003), (Hamed 2003) et (Mekbouci 2004), met en évidence quelques particularités des PME algériennes qu'il résume dans

les points suivants : K. Assala,2006

- Les PME sont plutôt concentrées dans des niches ou des créneaux que le secteur public a délaissé, ce qui leur a donné des positions confortables de monopole, elles sont de ce fait rentières et peu génératrices d'innovation jusque la ;
- Les entreprises sont plutôt familiales et peu enclines à l'ouverture du capital aux étrangers ;
- Une partie des activités de l'entreprise se pratique dans l'informel (financement, production, commercialisation, approvisionnement) ;
- Le marché des entreprises est principalement local et national, très rarement international ;
- La collaboration entre entrepreneurs et avec les autorités publiques n'est pas assez

Développée ;

- Les techniques de croissance (cession, fusion, regroupement..) sont non maîtrisées et non

Utilisés ;

- les PME algériennes possèdent des ressources sous-utilisées faute d'un environnement propice aux affaires.

En dépit de tout cela, on se demande si la RSE est absente du paysage économique algérien ?

« Jusqu'aux reformes économiques des années 1990, [...] la RSE était plutôt une responsabilité sociétale liée au statut de l'entreprise publique » (Tahari, 2008).

Le rapport de 2005 sur l'état de l'environnement en Algérie ne fait pas référence à la RSE, bien que l'Algérie ait participé au sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002 où le concept s'est nettement développé.

Actuellement, la RSE commence à forger un chemin vers les entreprises algériennes, « En Algérie, ce concept est mis en œuvre dans des dimensions inégales par les grosses entreprises publiques notamment (Sonatrach, Sonalgaz, Algérie Telecom) et privées (les opérateurs dans la téléphonie mobile ; Djazzy et Nedjma et d'autres secteurs, Enor, Enkel) » (Economica, 2008)

Dans le contexte économique mondial, pour éviter aux entreprises, en général et aux PME en particulier, d'être marginalisées et inculpées d'atteintes à l'environnement. L'Algérie s'est dotée d'un certain nombre d'instruments juridique, économique et aussi d'institutions spécialisées en l'occurrence le centre national des technologies plus propre (CNTPP)². Il est doté d'outils pour la mise à niveau environnementale des entreprises. Le CNTPP a pour mission : CNTPP(2011)

- Promouvoir, sensibiliser et vulgariser le concept de développement de technologie plus propre ;
- Assister et soutenir les projets d'investissement dans les technologies plus propre ;
- Fournir aux industriels toutes les informations dans leurs démarches pour l'obtention de la certification ISO14001.

Et l'une des missions du CNTPP est d'aider les entreprises à opter pour les « contrats de performance (CPE) ». C'est un engagement volontaire de la part des entreprises qu'elles signent avec le CNTPP pour les accompagner dans leur démarche de la protection de l'environnement. Il a pour ambition de préparer les entreprises à adopter des méthodes de management environnemental.

Dans une interview avec M^{elle} Fazia Dahlab, responsable du département mise à niveau environnementale au sein du cntpp, le nombre de PME qui ont signé le contrat de performance avec le CNTPP a atteint les 120 entreprises tous secteurs confondus.

Avant de clore cette section sur la RSE dans les PME algériennes, on évoque une entreprise algérienne avangardissime, qui a suscité la curiosité scientifique de deux éminents chercheurs : le Pr Daniel Labaronne et Madame Emna Oueslati dans un travail exploratoire intitulé « Analyse des choix stratégiques managériaux dans le domaine économique, social et environnemental » à savoir le port de Bejaia (EPB) située dans le nord de l'Algérie.

4. Cadre institutionnel et engagement des PME Algériennes en faveur de la RSE

Une exploration du cadre institutionnel (code du travail, les droits de l'homme, le droit de l'environnement, l'action contre la corruption, l'indice du développement humain, la normalisation) de la RSE, inspiré des travaux de Labaronne et Oueslati (2009), nous a permis de dresser celui afférant à la RSE en Algérie.

L'Algérie consciente de l'intérêt de la préservation de l'environnement, a commencé un processus de mise en place de politiques environnementales et ce depuis l'an 2003 avec l'avènement du ministère de l'aménagement du territoire et du tourisme. Ce dernier a mis en place toute une batterie de textes juridique et l'a renforcé à travers la formation des compétences nationales. Dans ce contexte, est né le projet ISO14001, un projet Algero-Allemand, pour consolider l'instauration du management environnemental dans les entreprises algériennes. L'Algérie est membre de l'OIT (l'organisation internationale du travail) depuis 1962.

Elle a ratifié 59 conventions .Un nouveau code du travail a été présenté au parlement le début de l'année 2011, ce dernier est inspiré des directives de l'OIT.

Le droit algérien de l'environnement se caractérise par l'existence d'un appareil législatif et réglementaire étendu :

- Loi n°10-03 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;
- Décret exécutif n°199-04 fixant les modalités de traitement des déchets ;
- Décret exécutif n°240-05 fixant les modalités de désignation des délégués de l'environnement ;
- Décret exécutif n°02-06 relatif à la pollution atmosphérique ;
- Décret exécutif n°299-07 fixant une taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique.

Le droit algérien de l'environnement, se caractérise par la pluralité des sources. Aux règles internes, s'ajoutent des normes dérivées des nombreuses conventions internationales ratifiées par l'Algérie (Protocole de Kyoto,...).

Le droit de l'homme est reconnu par la constitution en Algérie. Après la « décennie noir » des années 1990 vécue par le peuple algérien, des intérêts particuliers ont été accordés à ce créneau. Il a été renforcé par des institutions indépendantes telles que LADDH(ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme admise officiellement en 1990), et la CNCPPDH (la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme créée en 2001). Dans le domaine des droits de l'homme, l'Algérie a ratifié bon nombre de textes internationaux .Entre autres traités paraphés par l'Algérie : le pacte international relatif aux droits économique, sociaux et culturel et le pacte international relatifs aux droits civils et politiques. Dans le cadre des institutions internationales régionales, elle a ratifié ceux afférant à la charte africaine et à l'union arabe.

Pour combattre et renforcer les mesures visant à prévenir la corruption dans les secteurs publics et privés, l'Algérie a promulgué, en 2006, une loi contre la corruption n° 06-01.Cette loi est adoptée de la convention des nations unies de 2003.

Malgré cela , l'Algérie vient d'être classée dans la 105^e sur 180 par le rapport de Transparency international sur l'indice de perception de la corruption(IPC) de 2009,dans les administrations publics avec une note de 2,9 sur 10.Dans le même contexte, le rapport de la banque mondiale de 2010 sur la facilité des affaires, a répertorié l'Algérie dans la 136 place sur un total de 183 pays.

Dans un souci de conformité avec les normes internationales qui sont imposables au export et nécessaire au contrôle de la performance et de la qualité tant du produit que l'entreprise, est née, l'institut algérien de normalisation. Il est créé dans le cadre de la restructuration de l'institut algérien de normalisation et de la propriété industrielle, par décret exécutif le 21 Novembre 1998 sous la tutelle du ministère de l'industrie et de la promotion de l'investissement.

IANOR a mis en œuvre 63 comités techniques nationaux composés de représentant des institutions et organismes publics : de operateurs économiques, des associations de protection du consommateur et de l'environnement (Bahmed & Djebabra & Abibsi, 2005).IANOR a acquis 3434 normes issues d'organismes internationaux.

En 2010, dans le cadre du programme PME II, IANOR a lancé de nouveaux produits dont la certification des systèmes de management .Ces objectifs, en ce qui concerne la certification de management (ISO900-ISO14001) sont : Programme d'appui aux PME/PMI (2011)

- Améliorer la compétitivité des entreprises ;
- Améliorer les conditions de santé et de sécurité ;
- Améliorer l'environnement et l'éco-efficacité.

Un aperçu sur le cadre institutionnel de la RSE en Algérie nous permis a de ressortir les remarques suivantes :

Le cadre juridique concernant la réglementation environnementale, le code du travail, lutte contre la corruption, les droits de l'homme, la normalisation est instaurée à travers un arsenal de loi et décrets, mais le classement de l'Algérie dans les rapports des institutions internationales spécialisées (PNUD, BM) la place au bat de liste en ce qui concerne les droits de l'homme, la corruption, la normalisation et le climat des affaires. Les démarches en faveur de la RSE sont embryonnaires, et marquent un retard par rapport à l'élan enregistré par la RSE dans les autres pays. Une étude effectuée par Atil (2008) et Hamidi(2010), a permis de répertorier une typologie de l'engagement environnemental des PME algériennes, dans laquelle est identifiée une minorité de PME peu sensibles à la réglementation environnementale. Les principales caractéristiques des dirigeants des PME de cette catégorie, sont l'insouciance et l'indifférence envers les avantages écologiques (aides financières, réduction fiscales) offerts par l'état. Elles représentent 13% d'un ensemble de 337 PME interrogées.

Conclusion

Notre étude a dévoilé un cadre institutionnel conséquent favorisant l'intégration de l'engagement environnemental, en l'occurrence la RSE, dans les PME algériennes témoignant de la volonté de l'état algérien à l'ouverture à l'économie mondiale. L'intérêt pour la protection de l'environnement est récent dans la mesure où celles-ci n'ont été créées qu'à la fin des années 1990. Les PME algériennes présentent des spécificités qui les caractérisent des PME des pays industrialisés. Elles présentent peu d'intention à la problématique environnementale qui se manifeste par l'adoption de la RSE dans la stratégie de l'entreprise.

De même que les des études antérieures sur les motivations des entreprises à les préoccupations environnementales, admettent une corrélation positive entre la taille de l'entreprise, l'importance des incitatifs gouvernementaux à savoir la réglementation environnementale et la RSE.

L'état des lieux de l'engagement environnemental des PME algériennes exploré à travers cette recherche, nous incite à envisager une étude pratique auprès d'un grand nombre de PME pour Quantifier l'intensité du lien entre la règlementation environnementale et la RSE.

Références bibliographiques

1. Assala, Khalil, S 2006,' PME en Algérie : de la création à la mondialisation', 8^e congrès international francophone en entrepreneuriat et PME, 25, 26, 27 Octobre, Haute école de gestion (HEG) Fribourg, Suisse.
2. Atil, Ahmed, S 2008,' La responsabilité environnementale dans la PME algérienne : Vers une analyse typologique des enjeux et des freins d'intégration' Revue de l'Organisation Responsable ', IIIe Séminaire de recherche " Responsabilité Sociale de l'Entreprise et Marchés, 20-21 novembre 2008.
3. Benabou, Djilali& Bendiabdellah, Abdesselem, S, 'Perception des dirigeants de PME de leur responsabilité sociale : Une approche par la cartographie cognitive', fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/Djilali%20BENABOU.pdf, 12/05/2011.

4. Bahmed, L & Djebabra, M & Abibsi, A, S 2005, 'Dispositif Réglementaire et Organisationnel Relatif à L'encadrement la Qualité en Algérie : Aspects importants pour les entreprises algériennes', Courrier du Savoir, no.06, pp.103-108.
5. Belouard, Ali Nabil& Seder, Salim, S, 'Structure du capital et de la performance des PME algériennes', fseg.univ-tlemcen.dz/.../Ali%20Nabil%20BELOUARD+samir%20seder.pdf,28/05/2011.
6. Ben Boubaker Gherib, Jouhaina & Berger-Douce, Sandrine, S 2008, 'L'engagement environnemental des PME : Une analyse comparative France Tunisie, Proposition de communication pour la conférence de l'AIMS.
7. Benyakoub, Ahmed, c 2006, ' Les PME en Algérie : Dynamisme et limites institutionnelles de la gouvernance des PME/PMI. Regards croisés France –Algérie, L'Harmattan, France.
8. Berger -Douce, Sandrine, S 2004,' La démarche collective, catalyseur de l'engagement environnemental en PME',13^{ème} conférence de l'AIMS. Normandie. Vallée de Seine ,2, 3 et 4 Juin,27p.
9. Boiral, Olivier, S 2004, 'Mettre en œuvre ISO14001 : de la quête de l'légitimité à l'émergence d'un mythe rationnel', Actes de la XIII^{ème} conférence de l'AIMS, Juin, Le Havre, 26p.
10. Brahiti, Ammouri, S 2006, 'Les Services Financiers et Commerciaux', Intervention, Séminaire, Programme MEDA PME, 11 – 14 /12, Tunisie.
11. Capron, Michel & Quairel-Lanoiselée, Françoise, c2010,'La responsabilité sociale d'entreprise ', la Découverte, France.
12. CNES, 2002, Rapport.
13. Commission de l'union européenne, c 2001,'Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales.
14. Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entrepris,2002, 'Une nouvelle équation les profits et les responsabilités des entreprises à l'aube du 21^e Siècle', Rapport final.
- 15 .Delpuch, Corine, S, 'Quels sont les facteurs favorisant l'intégration de démarches RSE : dans les PME ?', clerse.univ-lille1.fr/IMG/pdf/axe_4_delpuech.pdf,30/04/2011.environnemental en PME ? ', 13^{ème} Conférence de l'AIMS. Normandie. Vallée de Seine. 2, 3 et 4 juin.
16. Dahleb Faiza, 2011, Interview, CNTPP.
17. Fauconnet, Caroline, S 2007,' Les Petites et Moyennes Entreprises face à leur responsabilité sociétale ', Mémoire de fin d'études, Université Lumière LYON 2 , Institut d'Etudes Politiques de Lyon.
- 18 .Gacem, Soumia & Khebbache, Khaled, S 2011, ' Le processus d'innovation dans les PME Algériennes ',fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/Soumia%20GACEM.pdf,31/05/2011.
19. Gharbi, Samia, S 2011, 'Les PME/PMI en Algérie : Etat Des Lieux', Documents de Travail, Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation, no.238.
20. Guira, Amor, S, 2010,' Quelles réponses face aux nouvelles contraintes économiques et climatiques ?', 6eme colloque international, Stratégies de développement : quel chemin parcourus ?,21-23 Juin, Hammamet, Tunisie.
21. Gendron, Corine& Lapointe, A& Turcotte, M.F, S 2004,' Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée ', Relations industrielles/Industrial Relations, Vol. 59, no.01.

22. Gendron Corinne 2004, La gestion environnementale et la norme ISO14001, Les Presses de l'Université de Montréal, Canada.
23. Hamidi, Youcef, S 2010,' Place de la dimension environnementale dans la gestion des PME : motivations et obstacles', Revue de recherche et études scientifiques, no.04, pp.6-21.
24. IANOR, 2011, 'Programme d'appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication (PMEII), A10.2 - Assistance technique d'appui à la mise en place d'un système de management des compétences Bénéficiaire.
- in Corine Delpuch, 'Quels sont les facteurs favorisant l'intégration de démarches RSE: dans les PME ?'.
25. Kerzabi, Abdelatif& Saidani, Mohamed, S, 'La taille des PME Algériennes : Une explication par les coûts de transaction' fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/Abdelatif%20KERZABI.pdf,18/05/2011.
26. Lapointe, Alain & Gendron, Corine, S 2004, 'La responsabilité sociale d'entreprise dans la PME; option marginale ou enjeu vital ?, 7ème Congrès International Francophone en entrepreneuriat et PME, 27, 28 et 29 Octobre, Montpellier.
27. Loi n° 01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001
28. MEDEF, 2006,' Guide sur la définition d'une PME'.
29. Merzouk, Farida, S 2009,'PME et compétitivité en Algérie', Revue de l'économie et de management, Les PME maghrébines facteurs d'intégration régionale, no.09, pp.1-17.
- Montesquieu IV.
30. Najlaou, Haykel, S 2009,'Un mode opératoire pour la responsabilité sociale de l'entreprise',Revue : vie économique, Vol.01, no.03.
31. Observatoire des PME, S 2003,'Les PME et l'Environnement :enjeux et opportunités '.
32. Panisset, J. C& Begin, D. & Gérin, M., S 1996, 'La prévention de la pollution :un avantage concurrentiel pour l'entreprise d'aujourd'hui , Entreprise et développement durable :opérationnaliser le Développement au sein de l'entreprise, no.88,pp.47.53.
33. Loi portant d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne, entreprise (P.M.E),Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire, Fait à Alger, le 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001.
34. Pasquero Jean, S 2009, 'La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion, un regard historique', Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, presses de l'université du Québec, pp.80-112.
35. Provost, Michel, S1996,'Le développement durable : Concept, Réactions et Positions de l'Entreprise, Entreprise et Développement Durable : Opérationnaliser le Développement Durable au sein de l'entreprise, no.88, pp.13-34.
36. Quairel, Françoise & Auberger, Marie-Noëlle, S 2005a, 'Management responsable et PME : une relecture du concept de responsabilité de l'entreprise', La Revue des sciences de gestion, no.211-212, pp.111-126.

37. Quairel-Lanoizelée, F & Auberger, M. N, S 2005b, ' Les PME sont-elles socialement responsables ? ', in Dupuis, J.-C., ' Le management responsable, vers un nouveau comportement des entreprises ? 'Regards sur les PME, no.04.
38. Sabbado Da Rosa, Laura& Sabbado Flores, Shana, S 2009,' La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) territorialise les petites et moyennes entreprises (PME) : 3 PME Grenobloises', 5ème colloque de l'IFBAE – Grenoble, 18 et 19 mai.
39. Sadi, Nour elhouda, S 2010,' le rôle des assurances dans le développement des PME /PMI en Algérie', Congres international francophone en entreprenariat et PME, Université Bordeaux.
40. Table ronde, S 2008,' La PME en Algérie des mesures urgentes s'imposent', Economica no.07, pp.25-54.
41. Une relecture du concept de « responsabilité sociétale de l'entreprise », La Revue des Sciences de Gestion, no. 211-212 - R.S.E. Unité EMPL/D.1, Bruxelles.
42. Verheugen Günter, 2006,' Guide sur la définition d'une PME', MEDEF.